

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/07/2019

et publication le 24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Feroq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Président informe le conseil qu'il a été averti par le Trésorier de Rostrenen, comptable de la CCKB, de l'impossibilité de recouvrer certaines créances, rattachées au budget-annexe de l'abattoir. Il propose au conseil d'admettre ces créances en non-valeur.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes, rattachées au budget-annexe de l'abattoir intercommunal :

Référence du titre	Débiteur	Montant	Motif de non recouvrement
2014/8/4	BOUEDEC Jean-Paul	64,70 €	Pas de revenus saisissable – dette inférieure au seuil de l'OTD bancaire
2015/5/8	COUSIN Stéphane	66,47 €	Pas de revenus saisissable – dette inférieure au seuil de l'OTD bancaire
2015/2/14	LE CUNFF Serge	57,26 €	Pas de revenus saisissable – dette inférieure au seuil de l'OTD bancaire
2014/6/25	LE MARCHAND Gilles	53,94 €	Pas de revenus saisissable – dette inférieure au seuil de l'OTD bancaire
2014/9/10	SAINTE-MARTHE EARL	57,17 €	Pas de revenus saisissable – dette inférieure au seuil de l'OTD bancaire
2014/3/14	MARZIN Michel	126,93 €	Liquidation judiciaire hors département

Le Président,
Jean-Yves Philippe

